

Le sarrasin

Volume 2, Number 2, January 1997

Moulins du Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11084ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1997). Le sarrasin. *Histoire Québec*, 2(2), 6–6.

les «cribles pour les bleds afin de remédier aux abus qui se sont glissés jusqu'à présent dans le commerce des farines.» Grâce à ces cribles cylindriques, «les bleds qui seront portés dans les moulins pourront être épurés de toute poussière et mauvaises graines et convertis en farines, bonnes, loyales et marchandes.» En attendant de pouvoir faire mieux, six cribles furent donc envoyés en Nouvelle-France qui furent installés dans les principaux moulins alors en activité. Le premier article de l'ordonnance de Hocquart était ainsi rédigé :

Il sera remis à chacun des propriétaires des moulins du Sault à la puce, du petit Pré, de Beauport, de la pointe de Lévi, de St-Nicolas et de la Sainte Famille, dans l'île d'Orléans, un des six cribles, à l'effet de les établir en leurs moulins dans le délai de la quinzaine après qu'ils les auront reçus pour y faire passer et cribler tous les bleds généralement quelconques qui y seront remis, avant que de les convertir en farines.

Deux ans plus tard, le 8 février 1734, Hocquart, au nom du Roi –et pour les mêmes raisons– fait remettre «à chacun des propriétaires des moulins de la Chine, de l'Île Jésus, de l'Île Ste-Hélène et de Terrebonne, un des cribles cylindriques qui sont actuellement dans les magasins du Roi à Montréal.»

Nombreux étaient les conflits et les disputes entre seigneurs et censitaires. Ainsi, Hocquart, dans un arrêt du 12 novembre 1742, condamna les habitants de la Rivière du Sud à porter leurs grains au moulin banal, même si selon Jean-Baptiste Rousseau, Sébastien Morin, Étienne Fontaine et Jean Blanchet –au nom des habitants de la Rivière du Sud– ils se disaient disposés à porter de nouveau leurs grains au moulin de la seigneurie de la dite Rivière du Sud «quand iceux seront en état de travailler et de fournir de bonne farine aux habitants et qu'il y aura des meuniers capables de conduire les dits moulins.»

Le blé était déjà une culture noble et occupait une place de choix dans l'économie de la vallée du Saint-Laurent. Chacun voulait en profiter. Même les maîtres

de barques voulurent tirer profit du commerce des grains. L'intendant François Bigot dut réagir le 14 août 1750 et menacer les maîtres des bâtiments qui transportaient le blé des côtes de Montréal vers Québec s'ils ne mettaient pas fin à leurs pratiques frauduleuses.

Les maîtres de barques avaient remarqué que durant le trajet entre Montréal et Québec, le blé «augmente dans la calle des dits bâtiments de plus de six pour cent par l'humidité qu'il contracte pendant le temps du transport.» Ainsi les 100 minots de blé chargés à Montréal étaient devenus 106 une fois rendus à Québec. Ils avaient pris du volume en raison de l'humidité qui avaient fait gonfler les grains. Et ce sont ces six minots de surplus –non déclarés au départ puisqu'ils n'existaient

évidemment pas– que les capitaines avaient pris l'habitude de garder pour eux et de vendre à leur profit. L'intendant coupa court à ces mauvaises actions en ordonnant «de remettre aux particuliers pour lesquels ils seront chargés, tout le bled qu'ils auront embarqué, de la même manière qu'ils l'auront reçu, c'est-à-dire de leur tenir compte après leur nombre de minots rempli, de ce qui restera dans le bâtiment qui forme la prétendue augmentation que l'humidité occasionne.»

De cette époque des moulins de la Nouvelle-France, il ne reste bien souvent que des souvenirs, quelques constructions riches de mémoire, des vieilles pierres qui parlent encore et qui nous disent que ces moulins étaient avant tout des lieux de vie. ■

POLYGONUM FAGOPYRUM L.

Le sarrasin

Renouée sarrasin. –Sarrasin, Blé noir. – (Buckwheat). – Plante annuelle, glabre sauf aux nœuds; tige (long. 30-90 cm.); feuilles sagittées, abruptement rétrécies au-dessus du milieu, inflorescence corymbiforme; fleurs roses ou blanches; achaine aigu (long. 5 mm.). Floraison estivale. Cultivé partout et persistant parfois. Originaire de l'Eurasie. (Syn.: *Fagopyrum esculentum* Moench).

Fleurs dimorphes, les unes à style court (race homozygote), les autres à style long (race hétérozygote). Le Sarrasin est très mellifère; il donne un miel épais, rougeâtre, plus estimé en confiserie que pour la table. Au point de vue de l'apiculture, le Sarrasin a cet avantage considérable qu'étant annuel, on peut le faire fleurir en masse, en six semaines, au moment où les autres fleurs



sont moins abondants. – On rapporte ordinairement cette espèce au genre *Fagopyrum*. ■

Source : Frère Marie-Victorin, Flore Laurentienne, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1964, page 182.